

Administration de l'énergie—Loi

recettes pourront servir à financer d'autres acquisitions au nom de Petro-Canada, du gouvernement ou d'autres sociétés de la Couronne créées en vue d'accroître la participation du secteur public dans l'industrie pétrolière. Je tiens cependant à bien faire comprendre qu'aucune autre acquisition ne sera financée à l'avenir grâce à cette Caisse sans que le Parlement n'ait eu la possibilité de discuter de la question en présentant une résolution d'annulation.

Il va sans dire que la population canadienne réclame un secteur public dynamique, intéressé à promouvoir les projets qui contribueront pour beaucoup à lui assurer la sécurité énergétique, et à encourager le secteur privé à y participer.

Certains commentateurs, à la Chambre et à l'extérieur, se sont plaints des frais pris dans leur ensemble. Ce n'est pas qu'on se plaigne de chaque droit ou redevance individuel; on affirme par contre que l'ensemble devient trop lourd pour le consommateur. Tout observateur impartial, toutefois, reconnaîtra que les Canadiens appuient ces mesures comme autant d'investissements dans la sécurité de nos approvisionnements d'énergie à l'avenir. Chaque redevance prévue dans le bill à l'étude sert à une fin précise qui se rattache directement à l'un ou l'autre des objectifs du Programme énergétique national. Ce sont autant de moyens par lesquels le gouvernement pourra réaliser les principaux objectifs du Programme énergétique national pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

A ce sujet, j'ai lu aujourd'hui le rapport le plus récent de l'Association pétrolière du Canada sur les réserves prouvées, avec d'autant plus d'intérêt que j'ai entendu toutes les lamentations des banquettes conservatrices ces dernières semaines. Il est intéressant de noter que, d'après ce rapport de l'Association et non pas du gouvernement, 1981, année dont nos collègues d'en face se sont tant plaint, a en fait marqué une augmentation des réserves de pétrole prouvées au Canada pour la première fois depuis bien des années. Une hausse, monsieur l'Orateur, alors que nos réserves établies avaient diminué chaque année antérieure.

En 1981, nos réserves de pétrole et de gaz ont aussi augmenté sensiblement. Cela s'est produit après l'adoption et la mise en application du Programme énergétique national.

Je voudrais signaler également que le montant maximum de certains droits mentionnés ici a été accru. Cela ne signifie pas que le gouvernement portera ces droits à ce niveau. Il s'agit d'un plafond en deçà duquel les droits peuvent fluctuer selon les besoins. Par exemple, chaque mois l'Office national de l'énergie revoit le prélèvement d'indemnisation pétrolière et mon ministère décide quelle somme nous devons verser aux raffineurs pour le pétrole importé. Quand le prix du pétrole importé baisse, le prélèvement baisse également. Si au contraire il augmente, de toute évidence, il faut percevoir des droits plus importants pour combler l'écart entre le prix canadien et celui des importations.

Voilà pourquoi nous devons faire preuve d'une certaine souplesse pour nous permettre entre autres de modifier le droit chaque mois. Il en est de même du droit prélevé sur le pétrole exporté aux États-Unis. Nous avons besoin d'une certaine souplesse pour apporter les modifications qui s'imposent. Voilà pourquoi le projet de loi laisse place à des majorations possibles des droits.

• (1710)

Ce projet représente une partie fondamentale de notre Programme énergétique national et j'en recommande l'adoption à la Chambre. J'invite instamment tous les députés à l'appuyer sans réserve.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur l'Orateur, il sera intéressant de voir combien de libéraux interviendront sur ce bill et combien voteront pour. Cette mesure législative prouve que ceux-ci violent une à une toutes les promesses qu'ils ont faites au cours de la campagne électorale de 1980. Ils ont dit à nos concitoyens que s'ils votaient libéral, ils auraient de l'essence bon marché. Réévaluez donc les libéraux et vous paierez le gallon d'essence plus de \$2.

M. Lalonde: C'est moins cher que vous!

M. Andre: Les États-Unis dérèglementent l'industrie pétrolière. Ceux-ci pratiquent le cours mondial et ne prétendent pas le contraire. Aux États-Unis, les Américains paient leur essence au cours mondial. Mais quelqu'un qui vit à Windsor la paie plus cher qu'un habitant de Détroit. Les habitants de Vancouver paient la leur plus cher que ceux de Bellingham, dans l'État de Washington.

M. Lalonde: C'est dû à la taxe de vente provinciale.

M. Andre: Quand on vit au Canada dirigé par ce grand gouvernement, on paie l'essence et le mazout plus cher que quelqu'un qui vit aux États-Unis, alors que ceux-ci pratiquent le cours mondial et ne s'en cachent pas.

M. Lalonde: C'est dû à la taxe de vente provinciale.

M. Andre: On s'arrange là-bas pour que le gouvernement dise la vérité, pour qu'il tienne tant soit peu ses promesses.

M. Lalonde: Comparez la situation à Calgary et au Montana.

M. Andre: Le ministre dit ceci: «Regardez, le brut est moins cher. Nous ne payons pas le pétrole aux producteurs de l'Ouest si cher que les Américains paient le leur». Nous savons évidemment pourquoi. Le 22 octobre 1981, dans un discours qu'il a prononcé à Sherbrooke au Québec, le ministre a affirmé que la richesse croissante de l'Alberta représentait une menace bien plus grave pour l'unité canadienne que le nationalisme québécois et qu'il lui était nécessaire de faire preuve de fermeté.

Des voix: Quelle honte!

M. Andre: C'est ce qu'il a fait, il s'est montré ferme. Il a mis les sociétés en état de liquidation de biens, les a acculées à la faillite sur toute la ligne. Il le fait constamment. Et il argue qu'il agit ainsi pour le bien des consommateurs.

Qu'a-t-il fait? Certes, le prix du brut est moins cher, mais en quoi cela profite-t-il aux consommateurs? Nous n'achetons pas le brut à la pompe. Nous ne pouvons pas nous en servir pour alimenter nos chaudières ou nos voitures. Nous achetons de l'essence, du gazole et du mazout. Après le pétrole brut, qu'est-ce que nous avons? Nous avons la taxe sur les recettes pétrolières et gazières, la TRPG, le prélèvement d'indemnisation pétrolière, le PIP, et la taxe de participation canadienne, la TPC. Il y a la taxe spéciale—j'ai oublié son nom—la taxe d'accise fédérale, la taxe de vente et, comme si ces six ou sept taxes fédérales ne suffisaient pas, une taxe provinciale.